

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

À l'issue d'une étude réalisée en 2017-2018 et en concertation avec la filière bretonne, le Conseil régional a défini trois objectifs stratégiques :

- conforter et développer une filière régionale de haut niveau ;
- développer une production cinématographique et audiovisuelle audacieuse et plus ambitieuse ;
- mieux affirmer les enjeux de singularité et de distinction de la Bretagne.

En 2021, cette nouvelle stratégie se déclinera à travers les évolutions suivantes :

- un soutien à la création renforcé de 2,760 M€ sur 3 ans portant le fond d'aide de 3,045 M€ (2018) à 4,450 M€ (2021) ;
- un nouveau programme d'aide aux entreprises de 600 k€ sur 3 ans ;
- un cadre d'intervention étoffé, attractif et adapté aux évolutions du secteur ;
- un plan de formation dédié à la filière ;
- la consolidation des acteurs structurants en Région (Ty Films, Le Groupe Ouest) ;
- un pilotage de l'action régionale repensé, doté de moyens budgétaires et humains accrus ;
- une stratégie affirmée de communication et de valorisation des atouts de la Bretagne ;
- un engagement régional fort en faveur de la responsabilité sociale et environnementale ;
- en 2021, 4 M€ de moyens nouveaux auront été mobilisés et l'engagement annuel régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel dans toutes ses dimensions sera de 8,6 M€ (6,7 en 2018).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'économie française du cinéma et de l'audiovisuel obéit à une logique de préfinancement qui rend les créateurs et les producteurs dépendants des distributeurs et des diffuseurs (sous la régulation du CNC¹). Dans un écosystème international en pleine recomposition, ce modèle français montre aujourd'hui ses limites.

Le rapport Boutonnat, remis en décembre 2018 aux ministres de la culture et de l'économie, et rendu public en mai 2019, montre en effet que malgré des indicateurs encore bien orientés², certaines difficultés³ annoncent des mutations lourdes. « *La bataille de demain sera celle des contenus* », souligne le rapport. « *La France doit s'affirmer, à l'horizon de 3 à 5 ans, comme une grande productrice et distributrice de contenus indépendants et de qualité* ».

¹ Le Centre national du cinéma et de l'image animée. Selon un Rapport d'évaluation IGF-IGAS, les parts respectives des financements publics dédiés à l'économie de la filière cinéma s'établissaient ainsi en 2015 : CNC 86%, DRAC 1%, Collectivités régionales 9%, Europe 4%.

² Professionnalisme reconnu / Réputation internationale / Fréquentation solide en salle / Dynamisme de la production nationale / Résistance relative de la part de marché des films français / Vitalité du tissu économique / Réussite de la fiction française au cours des dernières années / Dynamisme à l'export de l'animation française (deuxième producteur mondial en volume horaire).

³ Baisse des ressources pour la production / Tissu économique trop faible / Changement des modes de consommation / Attractivité des contenus tirés par l'international / Émergence de nouveaux acteurs (les plateformes de streaming : Netflix, Amazon Prime Video, YouTube Premium, OCS, MyCanal, SFR Play, Disney+, Apple, WarnerMedia, Ultra de Sony...).

En Bretagne, le secteur a été fortement accompagné⁴ depuis 15 ans par le Conseil régional. Mais aujourd'hui — dans notre région comme en France — les dispositifs à l'œuvre semblent avoir atteint un palier. Dans un premier temps, le Conseil régional a mené un chantier avec un groupe de professionnels réunis sous l'égide de *Films en Bretagne*.

En 2017, soucieux de redéfinir les objectifs de son soutien à cette filière, il a lancé une mission prospective, menée par Matthieu Darras, qui a remis son rapport en avril 2018. Celui-ci fait pour la Bretagne le même constat que le rapport Boutonnat pour la France : « *le secteur cinématographique et audiovisuel est arrivé à un moment crucial et charnière* ». Il identifie trois fragilités principales, qui ont inspiré le choix des trois grands axes de ce *Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel*.

2.1. Conforter et développer une filière régionale de haut niveau

Le CESER apprécie particulièrement que le temps de l'écriture des projets de films soit considéré par le Conseil régional comme une « *véritable phase de Recherche et Développement* ». Autrement dit, que ce nécessaire temps de recherche et d'écriture, souvent peu visible et rarement soutenu dans les écosystèmes des autres arts (théâtre, danse...), soit ici reconnu, aidé financièrement par le Conseil régional, et porté à un niveau d'excellence par Le Groupe Ouest⁵ (fiction), Estran-7 de Films en Bretagne (court métrage), et l'association Ty Films (documentaire).

Le CESER relève également avec satisfaction le nouveau fléchage de la politique de soutien au court métrage : pour le cinéma, avec le court-métrage, comme pour le théâtre, avec l'écriture théâtrale brève, l'émergence de nouveaux talents et l'expérimentation de nouvelles écritures passent par les formes courtes.

Dans un contexte en pleine mutation, le CESER relève avec satisfaction la mise en œuvre d'un nouveau programme visant à consolider la structuration des entreprises de la filière et à les aider à développer leurs stratégies et leurs périmètres d'activités. Il existe en Bretagne une grande diversité de sociétés de production⁶. Cependant, même si l'animation est prépondérante en termes de filière économique⁷, l'ensemble de l'écosystème reste fragile.

Un état des lieux des besoins en compétences nouvelles et en formation sera engagé en concertation avec Films en Bretagne ; les formations professionnelles pouvant donner accès à des réseaux nouveaux et à des coopérations internationales.

La Bretagne dispose sur son territoire d'un remarquable ensemble de sociétés liées aux technologies de l'image et aux effets spéciaux⁸. Le CESER apprécie que le Conseil régional prenne en compte dans ce *Plan stratégique* cette présence sur son territoire d'entreprises d'exception, qui n'avait pas auparavant été l'objet d'une politique publique favorisant l'interconnaissance et la coopération avec les autres acteurs de la filière.

⁴ Soutien à l'émergence, à la création, accompagnement à la structuration du secteur, formation des professionnels, contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions, développement de l'accueil de tournages...

⁵ Le Groupe Ouest, laboratoire du jeune cinéma de demain, a connu en 10 ans un développement impressionnant, en France et en Europe (accompagnement d'auteurs, suivi de développement de scénarios, plateforme de recherche en matière de narration en lien avec les nouvelles technologies de l'image).

⁶ JPL Films, Vivement Lundi !, WAG Productions, o2o Studio, TITA Productions, .mille et une. films, Les Films de l'Heure Bleue, Paris Brest Productions, Les 48e Rugissants, Les Films de la Pluie, stank, Respiro Productions, À Perte de Vue, Spectre Productions, Les Films de Rita et Marcel...

⁷ JPL Films, Vivement lundi !, o2o Studio, WAG productions - AGM Factory ont les plus importantes masses salariales et les plus importants chiffres d'affaires du secteur en Bretagne.

⁸ Dont Ubisoft (Rennes), Technicolor (Cesson-Sévigné), Pôle image d'Orange (nouveaux locaux regroupés à Cesson-Sévigné en 2019), Golaem Rennes (logiciels capables de créer et d'animer des foules à l'écran), 4ème dimension Production, Dynamixyz...

2.2. Une région de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle

Suite à la réforme territoriale, et à la fusion de régions, le montant du FACCA⁹ Bretagne est passé de l'un des tous premiers de France, à l'un des moins importants. Certes, pour le CESER le renforcement de l'aide à la création opéré dans ce *Plan stratégique* est bienvenu, mais il ne sera pas possible de rattraper des régions aux ressources désormais bien plus grandes¹⁰. Une logique de concurrence serait par conséquent vouée à l'échec. À juste titre, le Conseil régional a choisi d'assumer des priorités stratégiques¹¹ et de penser ses relations avec le national ou l'international en termes de distinction et de différenciation, de complémentarité et d'alliance¹².

Le Conseil régional met les entreprises et les talents de la région au centre de son dispositif. Il accompagnera tout au long de leur cycle de production les projets dont les porteurs sont basés en Bretagne.

Concernant la démarche proactive de recherche de projets nationaux et internationaux, portés par des entreprises non-bretonnes, le CESER se félicite de l'esprit pragmatique avec lequel le Conseil régional entend fonctionner : il sera plus attentif à la qualité artistique, à la solidité budgétaire, aux liens et retombées pour le territoire breton ; l'artistique et l'économique n'étant pas pensés en opposition mais en complémentarité¹³.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional d'adapter ses propres modalités d'intervention pour être plus efficace dans l'accompagnement de la filière : remodelage en profondeur du FACCA et important renforcement de son enveloppe financière ; création de deux nouveaux postes¹⁴ de chargé-e-s de mission ; nouvelle porte d'entrée commune « Bretagne cinéma », optimisant le pilotage conjoint de *Accueil des tournages en Bretagne* et du Simag¹⁵ ; repositionnement de la communication pour valoriser la nouvelle stratégie régionale, les points forts bretons de la filière, les créations produites ou tournées en Bretagne.

2.3. Faire des singularités bretonnes une source de distinction

« *L'identité de la Bretagne se forge grâce à la capacité de ses habitants à se mobiliser, à échanger, à construire et à coopérer* » : le CESER relève avec satisfaction dans le *Projet stratégique* cette définition moderne et inclusive de l'identité bretonne. Il se félicite de l'esprit général de co-construction permanente qui irrigue à la fois les coopérations entre les acteurs du secteur et la stratégie que le Conseil régional élabore et met en œuvre avec eux ; l'association *Films en Bretagne* constituant une remarquable expression de cette intelligence collective.

Concernant l'évaluation, le CESER note que le Projet prévoit la mise en place d'un comité de suivi stratégique regroupant les représentants des parties prenantes. Il regrette néanmoins que le processus d'évaluation envisagé ne soit pas mieux précisé.

Concernant la « Charte des pratiques vertueuses », le CESER approuve l'inscription des programmes d'aide sous la double identité de l'éco-production¹⁶ et de l'égalité des genres. Comme le préconise la *Feuille de route égalité*

⁹ FACCA : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuel.

¹⁰ Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Occitanie.

¹¹ L'écriture, l'étape du développement, le court-métrage, la technologie de l'image, la double identité d'éco-production des tournages et d'égalité des genres, la mer (en Bretagne, 70% des demandes de tournage sont liés à la mer).

¹² En cherchant des dispositifs de réciprocité ou en nouant des coopérations avec d'autres régions de France et d'Europe.

¹³ État d'esprit qui prévaut également pour le Breizh Film Fund, porté par Le Groupe Ouest, qui est le premier fonds de dotation en France consacré au soutien de la création cinématographique et qui allie en son sein un conseil artistique et un conseil économique.

¹⁴ L'un chargé de prospecter et de favoriser l'attractivité de la Bretagne en matière de tournages et de co-production, l'autre de développer la visibilité de et la qualité de l'offre régionale dans sa globalité.

¹⁵ Simag : Service de l'image et des industries de la création du Conseil régional.

¹⁶ Pour une production et un tournage respectueux de l'environnement et du développement durable ; à l'image de la Charte Écoprod conçue par le Collectif Écoprod (qui regroupe notamment le CNC, TF1, France.tv, Films France, Audiens, la commissions du film Île-de-France... et qui propose en ligne un guide de l'éco-production et le calculateur carbon clap).

présentée en avril 2019 par le ministre de la culture, le CESER encourage le Conseil régional à expérimenter les bonus¹⁷ dans les aides à la création et à la structuration.

2.4. Conclusion

Le CESER salue ce *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel*. Pragmatique, flexible, bien pensé, il prend en compte toute la chaîne de valeur de la filière, il mobilise des moyens nouveaux importants, il est co-construit avec les acteurs du secteur et sa mise en œuvre sera également suivie et évaluée avec eux. Il apparaît cohérent avec les préconisations nationales¹⁸ du rapport Boutonnat.

¹⁷ À l'image de la stratégie 50/50 pour l'égalité de genre mise en place pour Eurimage, le fonds d'aide aux coproductions cinéma de l'Union européenne : bonus d'aide s'il s'agit d'œuvres écrites et/ou réalisées par des femmes, et bonus d'aide si les principaux postes de production sont répartis à 50/50 entre des femmes et des hommes (ou dans une version inspirée de la loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017, si cette répartition respecte un minimum de 40% de chaque genre).

¹⁸ Le président de la République a annoncé en mai dernier, juste avant l'ouverture du Festival de Cannes, un futur « Plan national d'action pour l'industrie culturelle », inspiré du rapport Boutonnat et établi en concertation avec les acteurs du secteur. Il devrait être présenté fin 2019 par le ministre de la Culture. Il sera peut-être nécessaire d'intégrer en 2020 dans le *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* les éventuelles mesures nouvelles de portée régionale de ce futur plan national.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel

Nombre de votants : 90

Ont voté pour l'avis du CESER : 90

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité